



NUMÉRO 05 nouvelle série
15 février 2020

ÉDITORIAL

La grève par procuration ?

Il est certes beaucoup trop tôt pour tirer quelques enseignements que ce soit de « la bataille des retraites », les historiens de demain auront la lourde charge d'en faire l'analyse. Pour autant, au moment où la lutte reprend son souffle, il est possible d'entrevoir quelques repères qui témoignent de profonds changements au regard des actions passées.

L'expression est apparue en 1995, où trois millions de manifestants et les enquêtes d'opinion montraient le soutien d'une majorité de travailleurs à une grève que seuls les secteurs public et à statut menaient. Nous sommes une fois de plus confrontés à une grève « *par procuration* » : le monde du travail qui soutient majoritairement les raisons de cette grève, confie à quelques-un(e)s le soin de la conduire et de prendre les coups, au lieu de prendre toute sa place dans la lutte. Et pourtant même les *média* qui font le maximum pour décrédibiliser les actions de lutte n'arrivent pas à interviewer des salariés condamnant la grève. D'où vient cette dérogation contraire au cours de l'histoire des luttes sociales ?

.../...

DANS CE NUMÉRO :

Éditorial

La grève « par procuration » ? Page 1

Actualité et arguments

Dossier Retraites : dans le détail des mensonges Page 4

A la Une

Les retraites des Travailleurs de l'Etat en 1928 Page 7

A lire et faire connaître

De la grève Page 8

Initiatives et événements

« *Hommes et femmes (1914-1919)* » dans les syndicats : un livre et une culture professionnelle Page 10

Adhésions 2020

Page 12

.../...

L'idée semble être que pour qu'une action aboutisse il faut qu'elle ait un impact sur la vie de la nation et non plus sur l'adversaire de classe qu'est le capital. Comme si la réforme n'était pas une revendication patronale ! Donc ce serait aux cheminots et agents des transports, qui peuvent bousculer tout le monde, de faire le boulot. Certains y voient une continuité de la forme de lutte adoptée par les gilets jaunes, ce qui reste un peu simpliste. Pourquoi au sein du Ministère des Armées une minorité d'agents et de syndicats sont-ils seuls présents dans les journées de grève ? Parce que cela ne se voit pas si on est en grève ! ?

**La grève et la manifestation :
une époque après celle de l'association et des
insurrections... et avant quoi ?**

Y aurait-il d'autres formes d'action possibles et efficaces ? **La grève n'a pas toujours été le mode d'action privilégié des ouvriers.** De la loi Le Chapelier (1791) prohibant les « *coalitions* » à 1864 elle est interdite par la loi. Mais ce n'est pas la seule raison de sa rareté : les chambres syndicales et les premiers socialistes pensent majoritairement que l'avenir de la classe ouvrière passe par « *l'association* » plutôt que par le conflit. Les Lassaliens pensent de surcroît que la « *loi d'airain des salaires* » fait perdre le bénéfice des augmentations tant que dure le capitalisme. Le mode d'action révolutionnaire, c'est alors l'insurrection, comme en 1832 et 34 à Lyon, ou à Paris en juin 1848 et mars 1871. Michelle Perrot (voir la rubrique « *A lire et faire connaître* ») a magistralement montré en 1973 que les syndicats eux-mêmes sont réticents au risque de grève jusqu'en **1878**. Et puis là, au moment même où, sous l'impulsion des premiers communards exilés de retour, pour la première fois les socialistes marxistes sont majoritaires (congrès ouvrier de Marseille, 1879), **les syndicats commencent à promouvoir la grève comme le mode d'action qui fait l'unité des travailleurs.** En France, on la voit comme l'annonce de la grève générale... mais pas dans toutes les organisations ! Si près de 1968, M.

Perrot insiste sur le côté festif de la grève, et on lui reprochera de minorer le prix de misère de ces conflits. Mais elle montre aussi que ce tournant est un assagissement de la classe ouvrière : les violences effectives sont rares (exemple unique, l'ingénieur Watrin défenestré à Decazeville en 1886), et semble se réfugier dans le langage et les mythes anarchisants. L'historienne ose la question : « *le fauve pouvait-il être dompté sans devenir domestique ?* ». Paradoxe ?

Ce moment était évidemment contemporain des débuts de la grande mutation de la production industrielle et de la société capitaliste. Les réticences actuelles devant les risques (violence policière et judiciaire dans les manifestations, perte de revenu dans la grève) s'ajouteraient-elles au sentiment d'une mutation qu'on ne domine pas ? Désorientée, la classe ouvrière ressentirait alors son impuissance devant un patronat exerçant un pouvoir planétaire sans partage possible ? *BlackRock* serait inaccessible, et contraindre le MEDEF et son syndicat des assureurs une illusion ? Ne resterait qu'à mimer l'insurrection sans la faire, comme les gilets jaunes ou les Blacks Blocks... Ou bien ce désarroi populaire n'est-il que le signe de colères accumulées, susceptibles d'éclater sous des formes brutales et imprévisibles ? Ou bien encore un changement plus profond conduirait-il des travailleurs à rechercher de nouveaux chemins d'utopies associatives, virtuelles ou réelles, marginales ou pas...et tolérée ou non par des régimes autoritaires, laissant place à des explosions plus ou moins désespérées comme au XIXe siècle ? Les historiens, rappelons-le, ne sont pas prophètes ! En revanche, il leur revient de rappeler l'importance d'une action de longue durée dans la construction des rapports de forces sociaux.

La fin du progrès ?

Faut-il le rappeler, **la bataille des retraites n'a jamais été un long fleuve tranquille**, les luttes ne manquent pas pour rappeler que de tout temps il aura fallu que les travailleurs défendent leurs

droits. L'affrontement capital/travail est aussi posé dans cette question des retraites tant il participe à un choix de société, solidaire ou non ; **quelques dates** méritent le rappel :

- 1910 : loi sur les retraites ouvrières et paysannes (à 65 ans, la CGT parle d'une retraite pour les morts !).
- 1930 : assurances sociales obligatoires avec retraite par capitalisation.
- Mars 1944 : issu du CNR le plan complet de sécurité sociale assurant à tous les moyens d'exister.
- Septembre 1944 : le patronat, la mutualité, les assurances sociales et la CFTC combattent l'avant-projet de régime unique qui reçoit le soutien de la CGT et d'Ambroise Croizat qui milite pour une sécurité sociale qui permette à chacun de cotiser selon ses moyens et de recevoir selon ses besoins.
- 1945 : le patronat avance son projet basé sur l'épargne individuelle.
- Les ordonnances de 1945 installent le principe de solidarité, basé sur les droits et obligations entre les générations, la répartition devient la clé de voûte du nouveau système, le régime unique pour les trois branches est géré par les ouvriers (75% des sièges d'élus aux CA).
- 1967 : les ordonnances Jeanneney instaurent les trois branches autonomes et le paritarisme aux CA (en pratique le patronat se partage la gestion avec FO). Même Mai 68 ne parviendra pas à abroger ces ordonnances.

Depuis 1945 les régimes spéciaux sont sans cesse attaqués au nom d'une égalité qui consiste à démunir les uns sans augmenter les droits des autres. Pour ce qui concerne les travailleurs de l'Etat, qui ont depuis 1792 une retraite plus ou moins accordée selon les régimes politiques, on peut rajouter à toutes ces dates celle de 1819, où le baron Evain, Ministre de la Guerre, constate dans une circulaire « *qu'il n'y aura bientôt plus dans les établissements que des ouvriers libres le gouvernement qui leur accorde une pension de retraite a droit d'exiger d'eux un service moins précaire et qui assure quelques garanties pour les travaux* ». La retraite, ce n'est pas sans contrepartie ! Le 12 Mars 1819 paraît l'ordonnance qui fixe le statut des ouvriers « *immatriculés* » pour le siècle : 30 ans de service et 50 ans d'âge entre autres. En 1897 seulement le statut étend cette retraite à tous, et elle sera encore élargie en 1928, avant de conserver en 1945 l'âge de départ à 60 ans (c'est alors 65 dans le régime général).

Est-ce cet ensemble que nous allons laisser abandonner au mépris de nos prédécesseurs et de leur idéal d'une société plus juste ?

N'est-il pas temps de se reprendre et de s'investir pour éveiller les consciences et participer à cette société plus juste qui reste encore à conquérir ?

L'enjeu n'est pas des moindre et va au-delà du seul régime de retraite des OE au Minarm.

Février 2020, M. Cortay, P. Mortal

Dans la manifestation du
10 décembre à Paris :
« Depuis la grève on voit
l'horizon »

(Photo Le Télégramme,
EPA/MAXPPP)



Tous concernés, même les retraités actuels, exercice de lecture d'un texte flottant

Le gouvernement joue au chat et à la souris à propos des salariés concernés par sa réforme : ceux nés après 1964 au temps du rapport Delevoye, ceux nés après 1975, une fois la grève engagée... Le site gouvernemental sur la réforme est un modèle de propagande incivique : dès la page d'accueil on tombe sur une liste déroulante : « *suis-je concerné ?* ». Il y aurait donc des citoyen(e)s qu'une telle réforme ne concernerait pas ?

Pur mensonge : le rapport Delevoye était très clair :

- **les anciennes institutions distribuant les retraites vont disparaître** au profit de la nouvelle « gouvernance » (terme patronal désignant ceux qui décident pour les autres).
- « *Les droits à retraite constitués au titre de la carrière professionnelle effectuée avant le 1er janvier 2025 seront garantis à 100%, avec application des règles des régimes de retraite auxquels les assurés ont appartenu. Ces droits constitués concernent les points ou trimestres acquis au titre des activités exercées ainsi que ceux obtenus au titre des périodes d'interruption d'activité subies. Pour prendre en compte ces droits, une photographie des droits relatifs à la carrière effectuée sera réalisée au 31 décembre 2024. Par souci de lisibilité, ces droits issus de la carrière passée seront transformés en points du nouveau système et seront notifiés comme tels aux assurés concernés.* » (pages 25 et 26)
- Même chose pour les retraites complémentaires.

La citation ci-dessus veut montrer que les droits acquis par les futurs néoretraités à la

date de mise en place du nouveau système seront préservés. Mais ce sera par traduction de ces droits en points. Comme on imagine mal comment faire autrement pour les plus anciens retraités, la disparition des anciennes institutions entraînera très vraisemblablement une même traduction.

La revalorisation des pensions de tous les retraités serait donc soumise aux règles, ou plutôt à l'absence de règle de la revalorisation du point. Celle-ci est en effet déterminée par défaut comme fondée sur l'inflation (exactement ce qu'on ne fait pas cette année !) ou sur les salaires, selon la proposition des « gouvernants » syndicaux (la CFDT ? le MEDEF ?) n'ayant qu'un seul impératif : l'équilibre du budget. Le Parlement décide en fin de compte en votant la LFSS. On voit d'ici le jeu de dupes qui va pouvoir se mener (semblant de revendication, concession fictive comme pour « l'âge pivot », vote final), avec comme résultat la diminution des pensions réelles.

On ne voit d'ailleurs pas comment un futur gouvernement pourrait justifier d'une revalorisation différente pour les uns et les autres.

En fin de compte, **en perdant les institutions multiples et impliquant de nombreux acteurs collectifs et/ou paritaires (CARSAT, AGIRC-ARRCO, régimes divers, séparation public/privé etc.)** on perd un bouclier qui empêchait les fantasmes gestionnaires des gouvernements de s'attaquer aux prestations.

Au passage, nul ne sait ce que deviendront les personnels de ces institutions, ni qui composera la nouvelle.

Ce sont donc bien tous les retraités d'aujourd'hui et de demain qui sont directement et personnellement concernés.

Profs : le piège des primes, mais quelles « primes » ?

Le ministère ne cesse d'annoncer une nécessaire augmentation pour garantir le niveau de retraite des enseignants, mais pour l'instant il n'évoque qu'une intégration des « primes » au calcul des pensions.

Or, sauf exception, les enseignants ne touchent pas de prime, mais des indemnités censées compenser des contraintes supplémentaires de la profession : des tâches que l'on intègre ainsi pour certaines aux obligations de service, quand d'autres restent plus ou moins facultatives (c'est la hiérarchie qui les attribuent ou non). Les professeurs des écoles n'ont guère, pour certain(e)s, que des indemnités de direction et de résidence. Les profs du secondaire ont des indemnités de suivi et d'orientation (dont rien ne justifie qu'elles ne soient pas transformées en revalorisation indiciaire), et des indemnités diverses (profs

principaux, indemnités pour mission spécifique), attribuées à certain(e)s par les chefs d'établissement. Dans le supérieur il existe certaines « primes » ce qui n'empêche pas la foison d'indemnités, qui ces derniers temps sont loin d'être à la hauteur de la croissance des tâches supplémentaires de la masse des petites mains de l'enseignement universitaire !

La question posée par les affirmations ministérielles est donc inquiétante : **comment peut-on intégrer des indemnités inégalement perçues aux traitements déterminés par le classement indiciaire de chacun(e) ?**

Il ne semble pas y avoir de solution dans le cadre du statut de la fonction Publique. Alors vers quoi va-t-on ?

Quand une vérité fait un mensonge, ou comment cacher une vraie question de société

L'un des arguments sur la retraite à point qui aura pu ici ou là convaincre des personnes démunies d'organisation ou mal organisées est probablement celui de la **démographie**. La proportion des retraités par rapport aux actifs serait en train de basculer, et dans vingt ans ce serait la crise. Il y a vingt ans on nous a fait le même coup, mais ça n'interdit pas de recommencer ! Que vaut cet argument ?

Il est vrai que le nombre de retraités croît plus vite que celui des actifs (statistiquement : *actif = en âge de travailler*).

Et pourtant c'est un mensonge ! Parce que la société connaît aussi d'autres changements. Notamment, les femmes sont depuis les années 1960 entrées progressivement et massivement sur le marché du travail, mouvement presque achevé mais qui se poursuit lentement néanmoins. On pourrait aussi rappeler que l'immigration a beaucoup

contribué à l'évolution de la population active, et constitue une des solutions à la question des retraites préconisée depuis des années par de nombreux rapports de l'OCDE. Enfin, le nombre de chômeurs et précaires, l'effort d'égalsation des salaires entre les sexes devraient entrer aussi dans le calcul

En fait la bonne question, c'est le rapport entre les actifs occupés (= exerçant effectivement une activité) et la population totale. On constate une grande stabilité autour de 39 à 40% depuis 1974-75.

Autrement dit, ce qu'un gouvernement compétent et responsable devrait ouvrir comme débat, au lieu d'un discours de voleurs et de butin, c'est celui qui envisagerait en même temps (!) de transférer les ressources en conséquences, et de valoriser la contribution de chacun, actifs rémunérés et retraités bénévoles (ou non) à la collectivité dans son

ensemble. Cela intégrerait l'égalité salariale des femmes (et de leurs pensions), le traitement de la dépendance, l'affectation et la formation des chômeurs en fonction des besoins sociaux... Bref, il anticiperait les grandes transformations de demain.

Données statistiques (France, milliers)

	1945-46	1954-55	1974-75	2011-12	2016
Population	39 660	43 428	52 699	63 536	66 991
Population active	Nd	19 515	22 042	28 390	29 207
Actifs occupés	Nd	19 250	20 939	25 754	26 243
Occupés/population totale	Nd	44%	39%	40%	39%
Taux d'activité des femmes	39.7%	39.3%	48%	66.6%	67.6%

Etabli par nos soins d'après : **Wieviorka ss dir**, *La France en chiffres de 1870 à nos jours*, Perrin, Paris, 2015 et INSEE enquête 2016, nombres ajustés pour homogénéiser : actifs = 15 à 65 ans comme auparavant.

2016 : le taux d'activité des 15-64 ans des deux sexes ensemble est de 71.4% (UE : 72.9)

Chronologie des réformes des retraites au tournant des XXe et XXIe siècles en France

1993, réforme Balladur des retraites du secteur privé : 40 ans au lieu de 37.5 pour une retraite entière, 10% de décote par annuité manquante, salaire de référence sur les 25 meilleures années et non 10, indexation sur les prix et non plus sur les salaires [résumé : diminution des droits à pension].

1995, plan Juppé repoussé par la rue : échec de l'extension au secteur public, mais... la LFSS (loi de financement de la sécurité sociale) sera votée chaque année : c'est la fin de l'autonomie des caisses. Création de la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) destinée en théorie à apurer les comptes [résumé du résultat d'ensemble : en conformité avec les règles de l'UE, l'Etat récupère la maîtrise de la totalité des comptes publics].

1999 : création d'un fonds de réserve pour les retraites (FRR).

2003, loi Fillon du 21 août : 41 ans pour tous, surcote au-delà /décote (jusqu'à 65 ans), création de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), du PERP et du PERCO (« *plans épargne retraite populaire* » et « *...collectif* »), information quinquennale des salariés, dispositif de départ anticipé des « carrières longues ». [Objectif : retarder les départs ; bilan : échec, les salariés du privé sont hors emploi dès avant 60 ans !]

2010, loi Woerth du 10 novembre : 62 ans et 67 ans, utilisation du FRR dès 2020, hausse progressive des cotisations des fonctionnaires, gel de la participation de l'Etat aux retraites de la fonction publique.

2014, mesures Ayrault : 43 ans à terme, hausse des cotisations, baisse des pensions par recul de la date d'indexation à octobre au lieu d'avril.

2019 : - **projet de réforme Delevoye**

- rupture de l'indexation automatique et collective des pensions sur l'inflation, remplacée par un taux fixe de 0.3%. Suite au mouvement des gilets jaunes, les pensions inférieures à 2000€ brut suivront l'inflation (officiellement : 1%) avec retard, les autres restant à +0.3%.

1995, 2003-04, 2010 : les manifestants se comptent en millions, les grévistes en centaines de mille.

À la Une

Le TE d'avril 1928...



... témoigne d'une étape des retraites des travailleurs de l'Etat.

Le TE était alors l'expression de la fédération CGT, qui représentait l'aile réformatrice du syndicalisme, quand la CGTU regroupait les plus révolutionnaires.

A l'époque, le syndicalisme réformatrice défendait les progrès réalisés par le régime spécial des TE, en espérant qu'il fasse exemple pour toute la classe ouvrière, ce qui arriverait en effet en 1945.

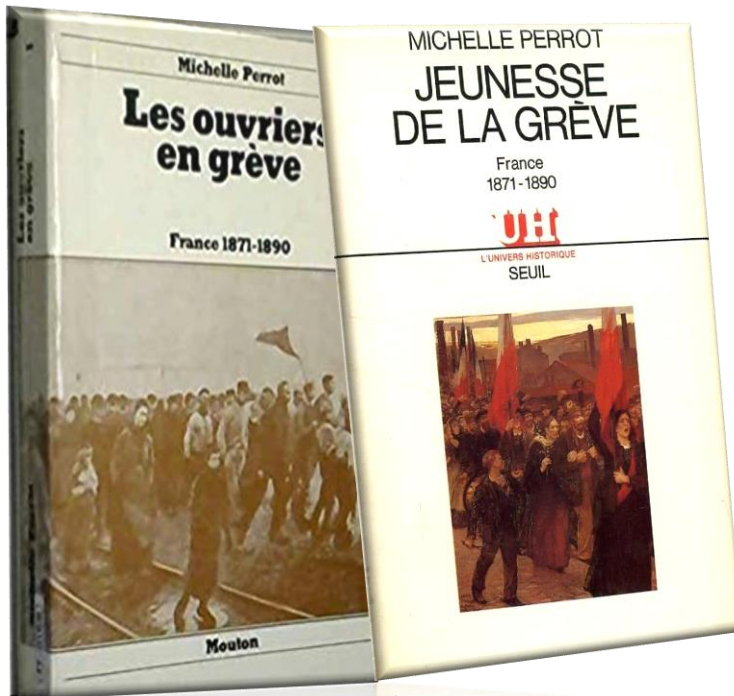
A lire

à faire connaître

De la grève

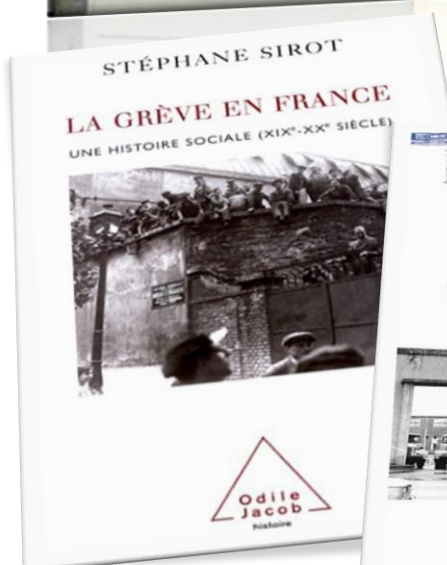
Michelle Perrot,

- *Jeunesse de la grève*, Paris, Seuil, 1984
- *Les ouvriers en grève (1871-1890)*, Mouton, 1973. collection civilisation et société, 2 tomes, réimpression par l'EEHESS (voir éditorial)



Ces deux ouvrages presque identiques, fondés sur la thèse de Michelle Perrot, sont une **référence majeure** pour comprendre le rôle de la grève dans les formes d'action des travailleurs. Anciens, ils sont parfois difficiles à trouver. Si l'on passe les obstacles informatiques, on trouve le second en open-édition sur le site de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

<http://books.openedition.org/editionsehess/584>



Stéphane Sirot,

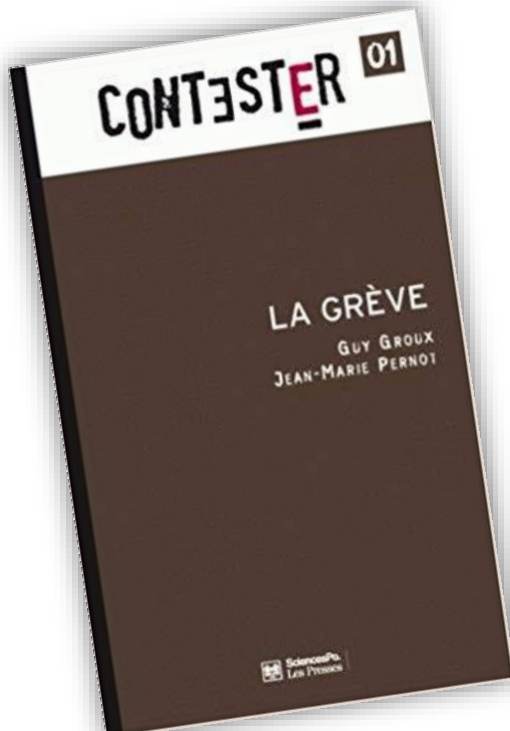


- *La grève en France, une histoire sociale (XIXe-XXe siècles)*, Odile Jacob, Paris, 2002.

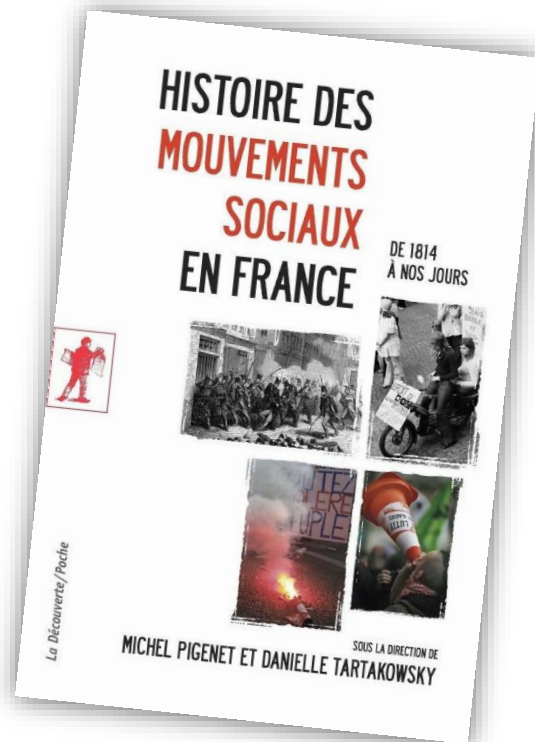
- *Le syndicalisme, la politique et la grève, France et Europe, XIXe-XXIe siècle*, Nancy, Éditions Arbre bleu, 2011.

Stéphane Sirot tente une mise en perspective de la pratique gréviste et des stratégies syndicales. Une même crise ?

Guy Groux et Jean-Marie Pernot,
La grève, Presses de Sciences Po, Paris, 2008.



En prenant en compte le temps long et l'insertion des mouvements sociaux dans les grandes évolutions du monde, des ouvrages tendent à annoncer un retour de la « question sociale », où la grève, toujours imprévisible, prendrait toute sa place.



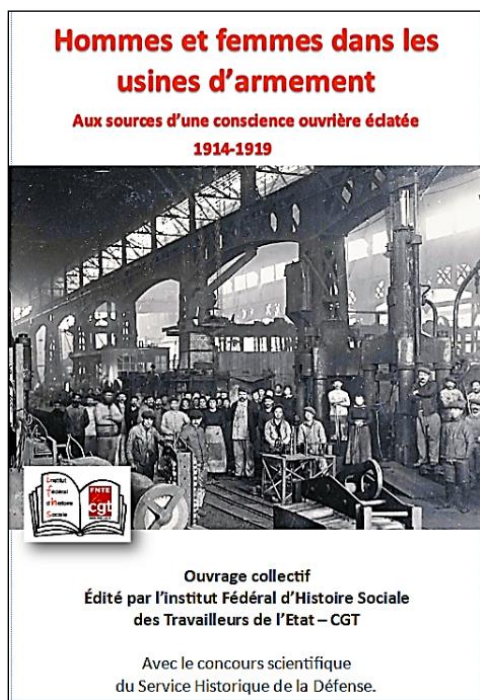
Michel Pigenet et Danielle Tartakowski,
Histoire des mouvements sociaux en France, de 1814 à nos jours,
 La Découverte, Paris, 2012



Et merci au site de la CGT Unilever pour la contribution ci-dessus !

Initiatives et événements

« Hommes et femmes... (1914-1919) », un livre et une culture professionnelle



Evidemment, le mouvement contre la réforme Macron aura un peu retardé la campagne publique de promotion du livre de l'IFHS : comment organiser des séances de présentation quand les auteurs ne peuvent pas voyager ?

Cela ne veut pas dire que la diffusion en est arrêtée. L'ouvrage a été envoyé à tous les adhérents de 2019 (si vous ne l'avez pas reçu, manifestez-vous auprès du bureau ou de la Fédé). Il sera remis aussi aux nouveaux adhérents de 2020.

Enfin, des syndicats ont passé commande, et nous restons disponibles pour des initiatives comme celles rapportées ci-dessous, en attendant de reprendre une plus large diffusion.

Invitations de l'IFHS-TE aux Congrès et Assemblées générales de syndicats

Une présentation de l'Institut TE et du livre « *Hommes et Femmes dans les usines d'Armement. Aux sources d'une conscience ouvrière éclatée (1914-1919)* » a été faite en juin et septembre aux congrès des syndicats de l'Arsenal de **LORIENT** et à l'**AIA de CLERMONT-FERRAND**.

Cette présentation a permis un échange très riche avec les jeunes générations de militants où le rappel du passé paraît une base nécessaire à de nouvelles réflexions. Faire connaître l'histoire du mouvement syndical pour mieux comprendre le présent et éclairer l'avenir. Nos camarades retraités ont porté une attention toute particulière à cet ouvrage et ont apprécié le dépôt de nos archives fédérales au C.A.A.P.C de CHATELLERAULT. A l'issue des travaux, les délégués sont repartis avec un ouvrage devenant de ce fait membres bienfaiteurs de notre Institut.

L'IFHS-TE remercie ces deux syndicats pour leur accueil et il se tient à disposition des syndicats pour une présentation lors des congrès ou initiatives syndicales. Merci aussi au syndicat du Pôle Graphique de Tulle.

Pour le CA IFHS-TE, Michel LUCOT



l'IFHS-TE présent aux Congrès des syndicats dans les Bouches du Rhône et le Var

Michel Lucot, trésorier de l'IFHS, en pleine action

Deux congrès de syndicats se sont tenus dans ce mois de janvier 2020 et les présentations de notre Institut TE et du livre « Hommes et Femmes dans les usines d'Armement aux sources d'une conscience ouvrière éclatée 1914-1919 » ont pu être réalisées.

Celui de Miramas qui s'est tenu à Salon de Provence le 23 janvier et celui des retraités du Var le 28 janvier à la Garde.

Comme à Lorient l'an dernier, ces présentations ont fait l'objet d'une

véritable écoute avec plusieurs générations de militants soucieux de mieux connaître l'histoire du mouvement syndical pour mieux comprendre le présent et éclairer l'avenir.

A l'issue des travaux, 23 ouvrages couplés avec l'adhésion 2020 ont été remis à Miramas et un nombre équivalent a été laissé à la vente dans le Var.

Encore un grand merci pour l'accueil que nous ont réservé ces deux syndicats.

L'IFHS poursuivra ces présentations pendant toute l'année 2020 lors d'initiatives régionales que nous ne manquerons pas de planifier et répondra bien entendu à toutes les invitations de nos syndicats.

Pour le CA IFHS-TE, Bernard Bourdelin

A l'assemblée générale du syndicat de Lille

Le 4 février, c'était au tour de l'AG annuelle du syndicat de Lille de recevoir l'IFHS-TE-CGT. Ce fut l'occasion d'une présentation de l'institut et du livre. Dans la réunion puis dans la discussion fraternelle autour du repas, quelques débats ont pris le devant : que reste-t-il des acquis du passé ? Où en est-on de l'égalité entre hommes et femmes ?...

En fait beaucoup auront découvert à cette occasion le travail de l'IFHS. Une raison de plus de nous tourner vers la diffusion de nos travaux à l'interne, même si la vocation d'un IHS est toujours de faire connaître l'histoire syndicale et ouvrière au plus grand nombre.

Un dépôt d'une dizaine d'ouvrages a commencé à se répartir entre les camarades présents, et on garde la perspective d'une prochaine présentation publique.

Merci au syndicat pour son bel accueil et sa bonne ambiance.

Pour le CA, Patrick Mortal.

Adhésions 2020

Chaque jour le confirme, l'action demande des remises en perspective historiques. En 2020, l'IFHS-TE va se tourner vers la diffusion du dernier livre qu'il a édité. Les rencontres avec des syndicats qui ont commencé dans ce cadre ont montré qu'elles peuvent être le début d'un échange fécond.

Les nouveaux adhérents de 2020 recevront aussi le livre en question. Décidément, il est plus nécessaire et utile que jamais d'adhérer à l'IFHS-TE, pour préparer ensemble l'avenir.

L'adhésion à l' IFHS-TE donne droit à participer
à l'Assemblée Générale Annuelle.

Les chèques, sont à libeller à l'ordre de :

« FNTE - Institut d'Histoire Sociale »

Tout règlement non accompagné du bulletin
d'adhésion sera retourné

Tout bulletin d'adhésion doit être
obligatoirement accompagné du règlement
correspondant, et adressé à :

**Institut Fédéral d'Histoire Sociale –
Travailleurs de l'État
FNTE-CGT Case 541, 263 rue de Paris 93515
Montreuil Cedex**



INSTITUT FEDERAL D'HISTOIRE SOCIALE-TRAVAILLEURS DE L'ETAT

BULLETIN D'ADHESION 2020

Collectif

L'IFHS-TE-CGT élargit son offre d'adhésion, vous pouvez opter pour une adhésion couplée avec les CAHIERS de l'HISTOIRE SOCIALE, une publication de l'IFHS CGT, en réalisant ainsi une économie substantielle.

L'ORGANISATION : ADHERE A L'IFHS-TE-CGT

Formule classique

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

Déjà adhérente en 2019 ? : OUI NON rayez la mention inutile

Montant minimum de ma cotisation : 30 €

Montant libre de ma cotisation : € Indiquez le montant de votre cotisation supérieur à 30 €

Formule couplée

: Les cahiers sont un outil précieux pour tous ceux – militants, syndiqués, non syndiqués – qui cherchent à connaître d'où ils viennent afin de mieux comprendre le présent pour relever de nouveaux défis. Cette revue est passionnante pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire sociale, et en particulier à l'histoire de la CGT.

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

Déjà adhérente en 2019 ? : OUI NON rayez la mention inutile

Montant minimum de ma cotisation 45 € (*incluant l'abonnement aux cahiers de l'histoire sociale soit 4 cahiers par an. Prix de vente au numéro 10 €*)

Montant libre de ma cotisation : Indiquez le montant de votre cotisation supérieur à 45 €



ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour recevoir les informations) :



J'adhère à l'IFHS-TE-CGT

INSTITUT FEDERAL D'HISTOIRE SOCIALE-TRAVAILLEURS DE L'ETAT

BULLETIN D'ADHESION 2020 **individuel**

Formule classique

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

Déjà adhérent en 2019 ? : OUI NON rayez la mention inutile

Montant minimum de ma cotisation : 15 €

Montant libre de ma cotisation :€ Indiquez le montant de votre cotisation supérieur à 15 €

Formule couplée

L'IFHS-TE-CGT élargit son offre d'adhésion, vous pouvez opter pour une adhésion couplée avec les CAHIERS de l'HISTOIRE SOCIALE, une publication de l'IHS CGT, en réalisant ainsi une économie substantielle.

(Les cahiers sont un outil précieux pour tous ceux – militants, syndiqués, non syndiqués – qui cherchent à connaître d'où ils viennent afin de mieux comprendre le présent pour relever de nouveaux défis. Cette revue est passionnante pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire sociale, et en particulier à l'histoire de la CGT)

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

Déjà adhérent en 2019 ? : OUI NON rayez la mention inutile

Montant minimum de ma cotisation : 30 € (incluant l'abonnement aux Cahiers de l'Histoire Sociale soit 4 cahiers par an. Prix de vente au numéro 10 €)

Montant libre de ma cotisation :€ Indiquez le montant de votre cotisation supérieur à 30 €



ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour recevoir les informations) :